



**ABOLITIONNISME**, n. m. Au sens originel, apparu au XIX<sup>e</sup> siècle, doctrine prônant l'abolition de l'esclavage. Le terme a ensuite été élargi à d'autres domaines : il désigne l'attitude des adversaires de la peine de mort et le point de vue de ceux qui, par opposition aux régleментарistes, visent la fin de la prostitution en tant que fléau social mais qui, à la différence des prohibitionnistes, n'entendent pas la pénaliser en la traitant comme un crime. Du point de vue abolitionniste, la prostituée est une victime du proxénète et du client, et non une délinquante (comme chez les prohibitionnistes).

**ABONDANCE**, n. f. Grande quantité de biens disponibles, matériels ou symboliques.

État économique opposé à la rareté et où l'offre étant supérieure à la demande, les besoins et les désirs sont satisfaits dans leur totalité. Cette définition dénonce à elle seule le caractère utopique de l'abondance (car la demande est infinie et toute

production suscite par contrecoup sa rareté spécifique). On appelle abondancistes les économistes qui croyaient à la théorie de la crise de surproduction et à la « misère dans l'abondance ». Selon eux, la technique moderne rend désormais possible une production tellement ample que le système traditionnel d'échanges ne peut plus assurer l'écoulement des produits. Le système capitaliste étant parvenu à son propre blocage, seule une nouvelle distribution des biens permettrait de satisfaire les besoins de chacun.

**ABRÉACTION**, n. f. Néologisme introduit par Breuer et Freud.

Décharge émotionnelle verbalement exprimée accompagnant la remémoration de l'événement traumatique à l'origine du symptôme. Elle est censée avoir par elle-même une vertu de libération pour le sujet (catharsis).

**ABSENTÉISME**, n. m. Au sens originel, apparu au XIX<sup>e</sup> siècle : absence

chronique, voire systématique, des grands propriétaires terriens qui se contentaient de percevoir les revenus de leurs domaines sans jamais s'en occuper directement. Avec la révolution industrielle, l'absentéisme passe du secteur primaire au secteur secondaire et désigne la tendance chronique, voire systématique, des travailleurs à n'être pas présents sur leurs lieux de travail. L'absentéisme peut se mesurer comme le rapport entre le nombre de salariés absents à leur poste de travail et les effectifs totaux devant être théoriquement présents. Le taux d'absentéisme mesure l'absentéisme objectif. Du point de vue libéral, l'absentéisme est une forme de délinquance ; du point de vue socialiste, il est le symptôme d'un rapport conflictuel au travail aliéné (les statistiques montrent que ce sont les postes les moins bien payés et les moins gratifiants qui connaissent le plus fort taux d'absentéisme).

**ABSTENTIONNISME**, n. m. Attitude de celui qui ne prend pas part à un vote auquel il a droit. Le comportement abstentionniste peut avoir des causes multiples : psychologiques et intellectuelles (ignorance des enjeux, paresse pour tout ce qui excède l'étroite sphère privée, indifférence à l'égard de la chose publique...), et politiques (contestation plus ou moins radicale du mode de scrutin ou des éléments de choix proposés). En ce dernier sens, l'abstention représente un véritable parti pris politique. Un taux croissant d'abstention comme celui que

connaissent désormais la plupart des démocraties est le symptôme d'une dépolitisation accentuée de la part de ceux qui ne se définissent plus comme des citoyens.

**ABSTRACTION**, n. f. Opération intellectuelle consistant à ne s'intéresser qu'à un élément exclusif au sein d'un ensemble donné (dire de la table qu'elle est rectangulaire, c'est opérer une abstraction en ne considérant que la forme de ce meuble, et non la matière, la consistance, la couleur etc.). Le terme sert aussi à désigner le résultat de cette opération. Au sens péjoratif, « abstraction » renvoie à une idée générale éloignée de la réalité objective et de ce fait incapable d'en rendre compte.

► *abstraction-crétation* : association artistique fondée à Paris en 1931, dissoute en 1936 et réunissant 400 artistes abstraits (Arp, Kupka, Gleizes...).

► *abstraction géométrique* : courant et style de peinture nés dans les années 1920 avec Mondrian et privilégiant les formes nettes et droites aux dépens des courbes et du flou. L'abstraction géométrique hérite des leçons du cubisme mais abandonne la nécessité d'une représentation figurative.

► *abstraction lyrique* : mouvement pictural d'art abstrait né en France en 1948 (Hartung, Soulages, Mathieu). La couleur et la ligne sont cultivées pour elles-mêmes, indépendamment de tout référent extérieur reconnaissable. L'abstraction lyrique désigne toutes les formes

d'abstraction qui ne relèvent pas de l'abstraction géométrique. Elle ne revient pas au sujet figuré mais s'efforce de rendre le grain, la chair et le mouvement des choses par le jeu des lignes et des couleurs.

**ABSTRAIT**, n. m. et adj. Ce qui a été prélevé d'un ensemble par abstraction. Le domaine ainsi défini.

▶ *art abstrait* : ➔ art.

▶ *expressionnisme abstrait* : ➔ expressionnisme.

**ABSURDE**, adj. et adj. subst. Est absurde ce qui, échappant à la dualité du vrai et du faux, n'a pas de sens, soit parce que les règles de la grammaire et de la logique sont violées (*demain, j'étais mort*), soit parce que les lois de la physique sont transgressées (*une vitesse infinie*). L'absurde est au-delà du faux et du contradictoire. Il se distingue du non-sens qui ne satisfait pas aux règles de la syntaxe (l'énoncé « *entre le moignon non* » est un non-sens). L'absurde respecte les règles de la syntaxe et même de la logique apparente (Groucho Marx tâte le pouls d'un homme évanoui en regardant sa montre et dit : « ou bien cet homme est mort ou bien ma montre est arrêtée »).

Est absurde ce qui transgresse les lois du bon sens dans l'ordre de l'action (l'irrationalité), et aussi ce qui est dépourvu de finalité (la répétition, l'excès de souffrance). L'absurde n'est pas seulement déraisonnable (comme il n'est pas seulement, dans l'ordre logique, irrationnel). Il va au-delà des dualités fon-

datrices du symbolique (utile/inutile, efficace/inefficace etc.). Le cinéma burlesque et le dessin animé doivent une bonne part de leur force comique à la représentation de l'absurde. La relation de causalité n'y est pas respectée, des chutes vertigineuses n'occasionnent aucune blessure, la mort est constamment esquivée.

▶ *philosophie de l'absurde* : expression utilisée à propos de l'existentialisme qui remet radicalement en question l'optimisme du rationalisme classique qui croyait au bon ordre de la Providence universelle de la Nature ou de l'Esprit. La philosophie de l'absurde ne croit plus à une harmonie première entre l'être humain et les choses (compréhension) ou entre l'être humain et autrui (communication). Chez Sartre, le sentiment de l'absurde naît de la rencontre de la contingence des choses par la conscience (*La Nausée*) : les choses sont mais elles auraient tout aussi bien pu ne pas être. C'est la croyance en un Dieu créateur qui donne de la nécessité au monde ; la philosophie de l'absurde est athée. Chez Albert Camus, l'absurde signale l'incommensurabilité de la raison avec le monde (*Le Mythe de Sisyphe*), entre l'homme et le monde, il n'y a, à proprement parler, pas de rapport.

▶ *théâtre de l'absurde* : type de théâtre apparu dans les années 1950 en France et représenté par des auteurs comme Samuel Beckett et Eugène Ionesco. Il cultive les situations les plus incongrues ainsi que les jeux de langage, en rupture

► absurde

avec le réalisme supposé du théâtre traditionnel.

**ABUS**, n. m. Usage ou comportement excessif qui peut être sanctionné par la loi.

► *abus d'autorité*: contrainte morale exercée par une autorité de fait ou de droit sur une personne pour l'amener à accomplir un acte contre sa volonté première. Expression désignant l'ensemble des qualifications pénales s'appliquant aux fonctionnaires qui commettent un délit dans l'exercice de leurs fonctions.

► *abus de biens sociaux*: délit dont se rendent coupables les dirigeants de sociétés qui, de mauvaise foi, font des biens ou du crédit de la société un usage qu'ils savent contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles.

► *abus de domination*: comportement d'une entreprise consistant à tirer un avantage anormal de sa puissance.

**ACCÉLÉRATEUR**, n. m. Le terme s'applique à un ensemble de dispositifs divers, matériels ou non, et qui ont en commun de mettre au jour ou de favoriser un processus d'accélération. Plus particulièrement, en économie, instrument d'analyse décrivant l'amplification de la consommation sur l'investissement (► *infra* principe d'accélération).

► *accélérateur de particules*: dispositif communiquant à des particules électriquement chargées une grande énergie cinétique et les dirigeant sur une cible (matière solide, liquide ou gazeuse) pour en briser les noyaux

atomiques, en vue d'étudier leur structure ou de créer d'autres particules.

**ACCÉLÉRATION**, n. f. Accroissement de vitesse. Se définit mathématiquement comme la dérivée de la vitesse par rapport au temps.

► *accélération de l'histoire*: expression désignant la rapidité croissante des transformations historiques de tous ordres, techniques, scientifiques, politiques, socio-économiques, surtout à partir de la première révolution industrielle qui en est à la fois l'expression et le moteur. Empiriquement, l'accélération de l'histoire s'éprouve par le nombre accru des innovations techniques et la durée de vie abrégée des objets et des machines. Le monde a connu plus de bouleversements durant le dernier siècle écoulé que durant les millénaires qui ont précédé. La perception du temps historique subit elle aussi un bouleversement radical: le passé, même proche, nous paraît de plus en plus éloigné de nous tandis que le futur, même immédiat, nous semble de plus en plus indéchiffrable.

► *principe d'accélération* (ou *principe de l'accélérateur*): en économie politique, principe énoncé par l'école marxiste et selon lequel toute variation dans la demande d'un produit fini ou d'un service tend à provoquer une variation beaucoup plus forte de la demande des biens de production concourant à la création de ce produit. Ce principe met en relief l'action directe de la demande des biens de consommation sur l'investissement et est uti-

lisé notamment pour expliquer les fluctuations de l'activité économique.

**ACCIDENT**, n. m. Ce qui arrive par hasard, et produit un effet malencontreux.

À la différence de l'accident, *l'incident* peut n'être pas malheureux, et il n'a jamais la force terrifiante d'un désastre.

Les systèmes médiatiques contemporains (grande presse, radio, télévision, Internet) développent une véritable culture de l'accident, à cause de la charge émotionnelle de celui-ci qui, littéralement, fait image (la photographie d'un train sur rail ennuie rapidement, celle d'un train qui a déraillé fascine).

**ACCORD**, n. m. Entente entre deux ou plusieurs parties sur un point déterminé.

▶ *accord collectif*: accord passé entre deux groupes. Il se distingue de la convention collective en ce qu'il ne traite que de points particuliers.

▶ *accord de libre-échange*: ➔ libre-échange.

**ACCROISSEMENT**, n. m. Augmentation d'une donnée quantifiable.

▶ *accroissement démographique*: augmentation de la population d'un pays. Il correspond à la somme du solde naturel et du solde migratoire.

**ACCULTURATION**, n. f. Processus par lequel une culture se transforme ou se perd (en totalité ou en partie) au contact avec une autre. Ce processus peut prendre trois formes: l'inté-

gration (l'élément étranger perd sa singularité), l'assimilation (l'élément étranger adapte son comportement aux normes globales de la culture endogène mais conserve sa particularité culturelle), et le syncrétisme (les deux éléments, indigène et étranger, se fondent et constituent un nouvel ensemble).

**ACCUMULATION**, n. f. Addition de phénomènes de même espèce constituant un ensemble de plus en plus vaste. En économie, ensemble des investissements nouveaux dans un pays ou un groupe de pays.

▶ *accumulation extensive*: en économie, mode d'accumulation où l'obtention d'une production supplémentaire se traduit par une augmentation quantitative, proportionnelle au capital dépensé.

▶ *accumulation intensive*: en économie, mode d'accumulation qui vise un usage plus efficace des facteurs employés. Une production plus importante en valeur est réalisée sans augmenter en proportion le capital engagé.

▶ *accumulation progressive*: en économie, mode d'accumulation qui engage un développement extensif au niveau international (exportations de capitaux dans le tiers-monde...) et, en même temps, intensifie l'accumulation dans les pays économiquement les plus avancés.

**ACCUSATOIRE**, adj. Qui a rapport à une accusation ou qui la motive.

La procédure pénale appliquée dans les pays anglo-saxons est de type accusatoire car ce sont les parties et

non les représentants de la société qui mènent le procès (*système, procédure accusatoire*), l'accusé ayant dès lors le choix entre plaider coupable et plaider non coupable. Opposé à *inquisitoire*, qui qualifie la conception française de la justice.

**ACHARNEMENT**, n. m. Action furieuse d'un fauve qui déchire les chairs de sa proie. Par métaphore : entêtement.

▷ *acharnement thérapeutique*: expression péjorative renvoyant à l'ensemble des moyens utilisés par la médecine moderne pour maintenir artificiellement en vie des personnes dont l'état est irréversible. L'acharnement thérapeutique est dénoncé par les partisans de l'euthanasie et du « droit de mourir dans la dignité ».

**ACHAT**, n. m. Action d'acquérir un bien grâce à une contrepartie monétaire.

▷ *pouvoir d'achat*: ce que représentent en possibilités d'acquisition de biens ou de services les revenus d'un individu ou d'un groupe à un moment déterminé. Le pouvoir d'achat est proportionnel au revenu et varie en sens inverse des prix. Le pouvoir d'achat d'une monnaie est la valeur relative de cette monnaie mesurée par la quantité de produits témoins qu'une même quantité d'unités monétaires données permet d'acquérir. Plus le nombre d'unités monétaires est élevé, plus faible est le pouvoir d'achat de la monnaie considérée.

**ACHÈVEMENT**, n. m. Action de mener à son terme un processus, et résultat de cette action.

La psychologie a reconnu l'existence d'une *compulsion à l'achèvement*: on appelle *effet Zeigarnik* le désir de complétude qui nous pousse à achever une forme suspendue ou incomplète: dans le système tonal de la musique classique, par exemple, nous concluons de nous-mêmes par des accords résolutifs telle phrase mélodique. Au-dessus du silence, ce vide, l'absence de ces accords nous laisserait dans le malaise.

L'esthétique classique identifie la beauté à l'achèvement. La conquête de l'inachèvement comme processus créateur volontaire est l'un des sens de la révolution esthétique moderne. Il y a en effet aussi quelque chose de mort dans l'achevé (achever un blessé, c'est le tuer). Le culte moderne de la force voit dans l'inachèvement un moyen d'expression convaincant; le culte classique de la forme n'y voyait, à l'inverse, qu'un échec ou une douleur.

Depuis deux siècles, la pensée de l'achèvement (sous les formes de « mort », « fin », « accomplissement ») a été l'une des pensées dominantes de la pensée occidentale. L'histoire, l'art, la métaphysique, la philosophie, l'idéologie, Dieu, l'homme etc. ont tour à tour été déclarés finis, accomplis, achevés, morts.

**ACQUIS**, n. m. et adj. Est acquis chez un être vivant tout ce qui, par opposition à inné (ou naturel), est la résultante de la vie de l'espèce et de l'expérience individuelle. L'inné n'est pas toujours naturel: ce qui est inné chez l'individu peut avoir été

acquis par ses ancêtres. Inversement, acquis ne signifie pas nécessairement culturel (dans la théorie opératoire du psychologue Jean Piaget, les différentes structures de l'intelligence se mettent en place spontanément au cours de la vie de l'enfant).

► *acquis sociaux*: l'ensemble des avantages obtenus par les travailleurs dans le passé. La dynamique du capitalisme contemporain met à mal cette notion d'acquis social.

**ACTANT**, n. m. En linguistique: tout protagoniste (personne, animal, objet) qui joue un rôle spécifique dans le déroulement d'un récit. L'actant n'est pas seulement l'acteur mais d'une manière générale l'élément qui participe au déroulement de l'action. Ainsi, dans la phrase « Sébastien échange un soutien-gorge avec son ami Julien », il y a trois actants: Sébastien, Julien, mais aussi le soutien-gorge parce qu'il participe de l'action en cours. L'*actance* désigne la fonction d'actant, *actanciel* est l'adjectif qui s'y rapporte.

**ACTE**, n. m. Expression d'une force virtuellement consciente.

► *acte de parole* (on dit aussi, plus improprement *acte de langage* ou, plus adéquatement, *acte de discours*): trad. de l'expr. angl. *speech act* proposée par J.R. Searle d'après les travaux de J.L. Austin. Le langage n'est pas seulement la description du monde et il ne sert pas seulement à apprendre et à connaître. Il est aussi une véritable action

sur le monde et sur autrui. Promettre, par exemple, c'est agir par le langage et pas seulement dire quelque chose. Austin distingue trois actes de parole dans l'énonciation d'une phrase quelconque: a) un acte locutoire, par lequel des phonèmes (unités minimales sonores) sont articulés et combinés, et des notions représentées par les mots sont évoquées et reliées syntaxiquement; b) un acte illocutoire par lequel une certaine transformation des rapports entre les interlocuteurs est réalisée (tel est le cas de la promesse accomplie par ces mots: *je te promets*, qui créent un lien psychique très fort); c) un acte perlocutoire par lequel un but plus lointain, indirect, est atteint; ainsi l'interrogation peut avoir pour objectif de rendre service (*je peux me mettre là?*), d'embarrasser (*tu es sûr que tu ne me caches rien?*), de flatter (*n'êtes-vous pas ce Jean dont me parlait avec admiration Lucien hier soir?*) etc. La dimension perlocutoire de l'acte de parole peut très bien n'être pas saisie par les interlocuteurs.

► *acte gratuit*: acte qui, selon toute apparence, n'a ni cause ni raison et qui, de ce fait, manifeste l'existence d'une liberté absolue chez celui qui l'accomplit. Le crime perpétré par Lafcadio dans le roman d'André Gide, *Les Caves du Vatican* (pousser un inconnu dans le vide par la portière ouverte d'un train en marche) est l'exemple classique de l'acte gratuit. Contre cette conception, il a été répondu que rien n'est sans cause ni raison et que la volonté de prouver l'existence d'une liberté

► acte

sans mobile constitue par elle-même un mobile. Si l'acte gratuit n'a pas de cause apparente, cela ne signifie pas qu'il n'en a pas une réelle; les actions les plus aberrantes ont des causes psychologiques.

► *acte manqué*: acte qui pour la conscience constitue un échec mais qui, d'après Freud, manifeste la réalisation d'un désir refoulé. L'acte manqué n'est manqué que pour la conscience; pour l'inconscient, il est réussi (arriver en retard à un rendez-vous jugé pénible ou peu important, casser un objet auquel on ne tient pas ou qui est associé à des représentations déplaisantes, écraser les pieds d'une personne qui nous les casse etc.). Les oublis, les lapsus, les maladresses sont des actes manqués dans la mesure où leur cause est psychique et non physique.

► *passage à l'acte*: ➔ passage.

**ACTING OUT**, n. m. Parfois rendu par « passage à l'acte » mais cette expression a une extension plus vaste puisqu'elle désigne n'importe quelle actualisation pulsionnelle.

En psychanalyse, brusque décharge agressive contre soi ou contre autrui interprétée comme le représentant symbolique d'événements passés. Nombre d'actes violents impulsifs, comme les crimes commis par les tueurs en série, peuvent être compris comme de ce type.

**ACTION**, n. f. Manifestation d'une force, de quelque nature qu'elle soit (physique ou psychique). Toute transformation peut être considérée comme le résultat d'une action.

Le philosophe allemand J. Habermas oppose d'une part l'*action communicative*, caractérisée par l'égalité des interlocuteurs et le fond de vérité de leur discours, et d'autre part l'*action stratégique* (comme la propagande) et l'*action symbolique* (comme le spectacle artistique) où ces deux traits ne sont pas présents.

► *action collective* (trad. de l'expr. angl.-am. *class action*). On dit également *procès en action collective* ou encore *action de groupe*. Action en justice menée par un groupe de plaignants trop nombreux pour que tous puissent témoigner. Apparue avec les Noirs américains dans les années 1950-1960, ce type d'action s'est étendu dans les années 1990 à des usagers s'estimant victimes des mêmes intérêts économiques privés. Sa particularité tient au fait que toutes les personnes décrites dans le jugement qui déclare recevable la procédure sont dans l'instance alors qu'elles ne se sont en rien manifestées et qu'on ignore leur identité et même leur nombre exact. L'institution du recours collectif apparaît désormais comme la seule façon de garantir l'effectivité des droits des consommateurs dans certains types de litige.

► *Action painting*: type de peinture abstraite né aux États-Unis vers 1945 (Kline, De Kooning, Pollock). La rapidité de la gestuelle confère à cette peinture une violence expressive. La force du corps remplace la forme élaborée par l'esprit.

► *actions logiques*: ➔ *infra* actions non logiques.

► *actions non logiques*: expression utilisée par le sociologue italien